

HÉBERGEMENT

Les participants peuvent prendre contact directement avec les hôtels suivants auprès desquels ils bénéficient de conditions particulières :

HÔTEL LAUSANNE-PALACE ★★★★★

Rue du Grand-Chêne
CH-1003 Lausanne 7-9
Téléphone : + 41 21 331 31 31
Fax : + 41 21 323 25 71
Internet : www.lausanne-palace.ch

Chambre simple	CHF 340.-
Chambre double	CHF 440.-
Junior Suite (avec petit déjeuner)	CHF 570.-

HÔTEL CITY ★★★

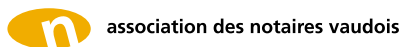
Rue Caroline 5
CH-1003 Lausanne
Téléphone : + 41 21 320 21 41
Fax : + 41 21 320 21 49

Chambre simple dès	CHF 137.-
Chambre double dès	CHF 174.-
(sans petit déjeuner)	

ORGANISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :



Fédération Suisse
des Notaires



Chambre France Suisse
pour le Commerce et l'Industrie

FIF FAB

Fondation Internationale et Francophone
Finances Assurances Banques

création : www.pulsion.ch photo couverture : www.diapo.ch, Regis Colombo



SÉMINAIRE FISCAL DU 31 OCTOBRE 2003 À LAUSANNE



Séminaire fiscal
Lausanne 2003

SUCCESSIONS INTERNATIONALES LE PROBLÈME DU FOR FISCAL

► LE MOT DU PRÉSIDENT

La vocation supranationale de la Fondation IRENE qui consolide et diffuse les connaissances variées du notariat européen, sans perdre de vue l'aspect pratique découlant des questions théoriques, est confirmée par le thème du prochain séminaire fiscal de Lausanne. Ce dernier nous offre une possibilité unique de débattre de la problématique fiscale du for d'imposition dans le cadre de successions internationales avec des spécialistes de plus de huit pays différents.

Je me dois de remercier chaleureusement la Chaire de droit fiscal de l'Université de Lausanne qui a accepté de travailler en collaboration avec des notaires de nombreux pays sur une question des plus actuelles touchant la mobilité des personnes non seulement en Europe mais dans le monde entier. La superposition de systèmes fiscaux de divers pays qui en résulte ne peut plus être ignorée ou sous-estimée par le juriste moderne.

Mario Miccoli,
Président de la Fondation IRENE

LA PROBLÉMATIQUE

La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle sont marqués par la mondialisation, phénomène qui engendre notamment une mobilité accrue des personnes physiques.

Les moyens de transport permettent des déplacements plus rapides. De nouveaux territoires et marchés s'ouvrent, en particulier à l'Est. Les changements multiples de domicile, les mariages entre personnes de nationalités différentes et la dissémination des avoirs dans plusieurs pays deviennent de plus en plus fréquents.

Comment optimiser fiscalement une succession revêtant de nombreux éléments d'extranéité? Le petit nombre de conventions visant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur les successions crée un risque important de voir des biens imposés plusieurs fois et ainsi vider la succession de son patrimoine.

L'OBJECTIF

Le séminaire a pour objectif d'analyser la législation des principaux pays européens, des Etats-Unis d'Amérique et de la Russie afin de permettre aux conseillers en charge de la planification successorale de maîtriser les différentes notions pouvant coexister et d'évaluer les risques découlant de l'application des législations nationales diverses.

Seront présentés de manière didactique, les multiples aspects du domaine du droit fiscal successoral dans les pays étudiés sous l'angle des législations, jurisprudences et pratiques en vigueur.

► **LE PUBLIC CONCERNÉ :**

Ce séminaire s'adresse aux notaires, aux avocats, aux experts fiscaux ainsi qu'aux conseillers notamment en gestion de patrimoine et aux responsables des ressources humaines des entreprises multinationales qui désirent approfondir leurs connaissances en la matière.

► **LES THÈMES TRAITÉS :**

- La présentation synthétique du système d'imposition des successions pour chaque pays ;
- Les cas d'assujettissement illimités (les notions de domicile et de résidence, les règles temporelles,...);
- Les cas d'assujettissement limités (les immeubles, les entreprises,...);
- L'élimination de la double imposition en matière successorale (les dispositions de droits national et international).

► **LA MÉTHODE :**

Exposés, études de cas pratiques et discussions.

► **LES TRADUCTIONS :**

À la demande de 12 congressistes au moins, des traductions simultanées en langues allemande et russe seront mises en place.

LES INTERVENANTS

PRÉSIDENTE DU SÉMINAIRE :

Me Yves Noël, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, avocat à Lausanne (CH)

ALLEMAGNE :

Me Thomas Wachter, notaire à Osterhofen (D)

ÉTATS-UNIS :

Me Denis Berdoz, avocat, expert fiscal diplômé, Becker Mc Kenzie Genève (CH)

FRANCE :

Me Pierre Becque, notaire à Tourcoing (F)

GRÈCE :

Mes Ekaterini Karakassi, Théano Mareti et Eugénie Mathéou, notaires à Thessalonique (GR)

ITALIE :

Me Cinzia Brunelli, notaire à Forlì (I)

PAYS-BAS :

Me Michiel Tomlow, notaire, Tomlow & Zeestraten, Heerlen (NL)

ROYAUME-UNI :

Mes Anthony Slingsby, consultant, Howard Kennedy, Londres (UK) et Peter Harris, barister, 3 Temple Gardens Tax Chambers, Londres (UK)

RUSSIE :

Me Evgueni Kliatchine, Président de la Chambre Fédérale des Notaires de Russie, notaire à Perm (RUS)

SUISSE :

Me Laurent Besso, notaire, Etude de Preux, Besso et Schmidt, Lausanne (CH)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participants est limité. La date d'enregistrement (réception de l'inscription et du paiement) fait foi. Le bulletin d'inscription est à retourner **au plus tard le 17 octobre 2003**.

PRIX

Participation au séminaire y compris documentation **CHF 490.00**

Repas de midi, eau minérale, vins et café, boissons pendant les pauses plus 7,6 % de TVA **CHF 110.00**

Total : CHF 600.00

FRAIS D'ANNULATION :

En cas d'empêchement, il est souhaité de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation, la part suivante sera retenue :

• Après l'enregistrement de la réservation mais avant **le 1^{er} octobre 2003 : 20%**

• Après l'enregistrement de la participation jusqu'à **une semaine avant le début du séminaire : 50 %**

• **Durant la semaine précédant le séminaire ou en cas de non participation : 100 %**

LIEU

Hôtel Lausanne-Palace
Rue du Grand-Chêne 7-9
CH - 1002 Lausanne
Tél. : +41 21 331 31 31

DATE

31 octobre 2003
Accueil dès 8 heures 30
Début des travaux à 9 heures

ADMINISTRATION

Séminaire fiscal IRENE
Case postale 2628
CH-1002 Lausanne
Tél. : +41 21 331 18 18
Fax : +41 21 331 18 10

BANQUE

Crédit Suisse Lausanne
Compte : 0425-330609-81
Rubrique I.R.E.N.E
IBAN : CH22 0442 5033 0609 8100 0

INSCRIPTION

A retourner jusqu'au 17 octobre 2003 à :

Séminaire fiscal IRENE, Case postale 2628, CH-1002 Lausanne ou par fax au +41 21 331 18 10

NOM : PRÉNOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : FAX :

E-MAIL :

DATE : SIGNATURE :

TRADUCTION SOUHAITÉE

ALLEMAND

RUSSE